

Mot de la présidente

Chères enseignantes et chers enseignants,



La rentrée... déjà! Sincèrement, je souhaite que vous ayez pu décrocher cet été pour repartir du bon pied cette nouvelle année qui débute. En fait, j'espère que chacune et chacun d'entre vous ait su faire le vide pour ensuite faire le plein!
Bonne rentrée!!!

Négociation nationale

Malgré ce nouveau début d'année et malgré la multitude de communications qui vous sont parvenues durant les dernières semaines de l'année 2009-2010, je me dois de vous en faire un résumé. D'ailleurs, vous devez être assez impatients de connaître les tenants et aboutissants de la négociation qui nous a rendu cette fin d'année des plus éreintante! La tenue de notre journée de grève du 8 juin a été le déclencheur d'une course assez folle concernant les négociations. Tout d'abord contestée par le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF), cette journée a réuni une quinzaine de milliers de membres de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) dans les rues de Montréal afin de démontrer notre sérieux à vouloir négocier et aussi à dénoncer l'attitude patronale face à ces négociations. Il s'en est suivi une intensification des rencontres de négociation et plusieurs aller-retour avec les représentantes et représentants de chacun des syndicats formant la FAE. À la suite des discussions et des débats entre ces derniers, une entente de principe a été acceptée et sera proposée aux assemblées générales de chacun de ces syndicats. Vous vous rappellerez peut-être que les représentantes et représentants du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL), notre syndicat, n'étaient pas d'accord avec cette entente de principe et ont même enregistré leur dissidence. Plusieurs motifs ont mené à le faire et ils vous seront expliqués lors de la prochaine assemblée de déléguées et délégués qui décidera de la recommandation à vous faire lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu le 7 septembre prochain. Il est donc extrêmement important que chaque établissement se nomme rapidement

des délégués qui seront présents lors de cette première assemblée (le 31 août prochain) et votre présence est tout aussi importante lors de l'assemblée générale. Ce qui a motivé la dissidence sont certains principes syndicaux fondamentaux mais aussi des mandats déjà donnés par l'assemblée générale. Comme cette dernière est souveraine, c'est vous qui devrez prendre la décision d'entériner ou non cette entente de principe qui établira les prochaines conditions d'exercice de notre profession. Ce n'est pas une décision facile à prendre, notre avenir et celui de nos élèves sont en jeu mais nous aurons les personnes ressources nécessaires pour répondre à vos questions et ainsi prendre cette décision de façon éclairée. Je suis très consciente qu'une rentrée nous demande énormément, nous avons beau revenir de vacances mais... votre présence est tout de même primordiale et vous devrez prévoir une soirée assez intense en information et possiblement assez longue en temps. C'est le prix de la démocratie que je ne voudrais d'ailleurs pas autrement! Il faut spécifier que durant toute cette consultation auprès des membres, la FAE s'est engagée à **suspendre tous les moyens de pression.**

Congrès 2010 de la Fédération autonome de l'enseignement

Dans un autre ordre d'idées, cette fin d'année a aussi été marquée par le Congrès de la FAE. Je profite de ce mot pour remercier toutes les personnes qui ont formé la délégation qui a représenté le SERL lors de ce Congrès. Ces personnes ont donné beaucoup de leur temps pour la préparation du Congrès et ce, dans des semaines assez remplies déjà. Elles ont en plus sacrifié un dimanche ainsi que leur première journée de vacances pour y participer. L'assiduité de toutes ces personnes, l'attention, la rigueur et le travail effectué ont été exemplaires. Si vous connaissez personnellement une de ces personnes, prenez le temps de leur dire merci, elles le méritent amplement. Vous pourrez, au cours des prochaines semaines, prendre connaissance des différentes décisions qui ont été prises lors de ce Congrès par des communications que nous vous ferons parvenir ou par l'entremise de vos délégués. Je profite de l'occasion pour féliciter Daniel Simoneau, notre trésorier depuis la fusion, d'avoir remporté ses élections lors de ce congrès. Il devient ainsi vice-président à la trésorerie et au secrétariat de la FAE.



suite du mot de la présidente à la page 2 ...

Élections au conseil d'administration

Le 9 juin dernier, un nouveau Conseil d'administration a été élu et ce dernier est entré en fonction le 30 juin. Un communiqué a été émis pour vous informer de sa composition mais je profite de ce premier Fer de lance pour vous faire un rappel.

Présidence :	Chantal Crochetière
1 ^{ère} vice-présidence :	Claudine Lefebvre
2 ^{ème} vice-présidence :	Chantal Picotin
Trésorerie :	Sylvain Leblanc
Secrétariat :	Jennifer Gagnon
Poste issu de l'EHDAA :	Guy Bellemare
Poste issu du préscolaire :	Vacant
Poste issu du primaire :	Carol Anne Dion
Poste issu du secondaire :	Guylaine Martel
Poste issu de la FP :	Micheline Roby
Poste issu de l'EDA :	Vacant

Les deux postes vacants seront mis en élections dès la première assemblée de délégués et déléguées. Je souhaite la bienvenue aux nouvelles personnes en poste et j'ai entièrement confiance en l'implication de chacun des membres qui a été élu. Le durée du mandat de ce nouveau conseil est de trois ans.

Siège social du SERL

Dans tout ce brouhaha que nous avons vécu, le SERL a également fait l'acquisition d'une bâtisse qui logera son siège social. L'achat de cet immeuble respecte les mandats qui ont été donnés au Conseil d'administration lors d'une assemblée générale. Nous devons maintenant entreprendre les travaux d'aménagements afin de répondre aux besoins du SERL. Je vous tiendrai au courant des développements ainsi que la date prévue pour le déménagement au 1717 Fleetwood, en biais des bureaux de la commission scolaire! Nous les aurons encore plus à l'œil!!!

**Bonne rentrée à toutes et à tous
et demeurez à l'affût de toute
l'information!!!**

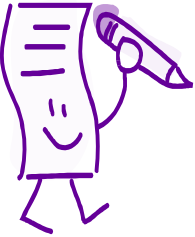


Syndicalement vôtre,

Chantal Crochetière

Votre représentation école ou centre

Dès le début de l'année, vous devez élire vos représentantes et représentants aux différents conseils, comités et délégations.



En voici une liste :

- représentantes et représentants au comité EHDAA (8-9.04)
- représentantes et représentants au conseil de participation enseignante (CPE)
- représentantes et représentants au conseil d'établissement (CE)
- représentantes et représentants en santé et sécurité au travail (SST)
- déléguée ou délégué officiel selon l'entente locale
- substitut selon la convention collective
- déléguées ou délégués et substituts à l'assemblée des déléguées et délégués selon les statuts du SERL

(disponibles sur www.sregionlaval.ca)

Vos déléguées et délégués de l'année passée recevront à cet effet un formulaire à remplir et à retourner, le plus rapidement possible, au SERL nous informant de vos délégations.

P.S. Lors de l'élection des membres de votre CPE, n'oubliez pas de déléguer les pouvoirs de l'assemblée générale école au CPE, si cela est décidé par l'équipe école. Voir l'entente locale, clauses 4-8.01, 4-8.10 et 4-8.11. N'oubliez pas non plus de déterminer la plage horaire (8-5.05 de l'entente locale) pour votre école ou centre. Un changement à ce propos requiert l'unanimité et doit être transmis au SERL.

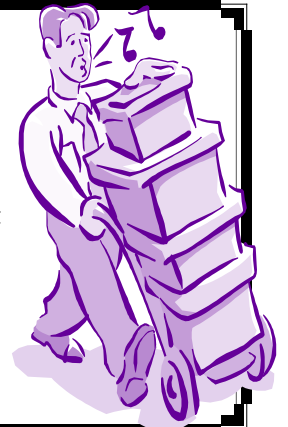
Vous déménagez?

N'oubliez pas d'informer le SERL de vos nouvelles coordonnées si vous déménagez!

Plusieurs membres croient que la commission scolaire communique automatiquement votre changement d'adresse au syndicat. **FAUX!**

La commission ne nous tient pas au courant des modifications d'adresses.

Pensez donc à mettre aussi votre dossier syndical à jour.



Échelles de traitement annuel en vigueur

(Pour tous les détails, consulter l'article 6-5.00 des Dispositions nationales 2005-2010)

S
a
l
a
i
r
e
s

Taux à compter du 141 ^e jour de travail de 2008-2009	
Échelle unique	
Échelon	\$
1	36 472
2	37 826
3	39 179
4	40 753
5	42 500
6	44 327
7	46 227
8	48 213
9	50 276
10	52 435
11	54 682
12	57 029
13	59 475
14	62 021
15	64 685
16	67 460
17	70 352

Taux à compter du 141 ^e jour de travail de 2008-2009	
Échelle 20 ans 19 ans de scolarité ou plus avec doctorat de 3 ^e cycle	
Échelon	\$
1	50 344
2	51 677
3	53 029
4	54 455
5	55 969
6	57 474
7	59 059
8	60 676
9	62 390
10	64 131
11	65 957
12	67 798
13	69 760
14	71 765
15	73 839

L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de:
 2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans
 4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans
 6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans (sans doctorat de 3^e cycle).

Suppléance occasionnelle

Taux de traitement en vigueur à compter du 141^e jour de travail 2008-2009

Durée du remplacement	Taux
60 minutes ou moins	36,47 \$
entre 61 et 150 minutes	91,18 \$
entre 151 et 210 minutes	127,65 \$
plus de 210 minutes	182,35 \$

Malgré ce qui précède, la suppléante ou le suppléant occasionnel au secondaire qui se voit confier des périodes de plus de 60 minutes est rémunéré sur la base d'un taux à la période calculé de la façon suivante:

$$\frac{\text{taux prévu pour 60 minutes ou moins}}{50} \times \text{nombre de minutes de la période en cause}$$

suppléante ou suppléant occasionnel:

- est rémunéré selon le taux prévu pour plus de 210 minutes si elle ou il se voit confier 3 périodes ou plus de plus de 60 minutes dans une même journée;
- reçoit un minimum de 36,47 \$ par jour, depuis le 141^e jour de travail de l'année scolaire 2008-2009 lorsqu'elle ou il se rend à l'école pour effectuer de la suppléance à la demande de la commission ou de l'autorité compétente;
- ne peut être tenu de faire plus de 5 périodes de 45 à 60 minutes par jour, si elle ou il remplace au niveau secondaire.

Taux à la leçon

Taux de traitement en vigueur à compter du 141 ^e jour de travail 2008-2009			
Moins de 17 ans de scolarité	17 ans de scolarité	18 ans de scolarité	19 ans de scolarité
47,00 \$	52,25 \$	56,60 \$	61,75 \$

Taux horaire

47,00 \$

Perfectionnement



Le plan de gestion relatif au perfectionnement 2010-2011 est disponible sur le site du SERL www.sregionlaval.ca ainsi que toutes ses annexes. Il vous permet d'être remboursé totalement ou partiellement pour différentes activités de formation: des cours universitaires (volet scolarité), des congrès ou colloques (volet de mise à jour centralisée) ou toute autre activité de formation **approuvée** par le conseil de participation enseignante de votre école (volet de mise à jour décentralisée).

Portez une attention particulière au plan de gestion 2010-2011. Notamment :

La mise à jour décentralisée

Annexe 3A: Demande pour un perfectionnement de mise à jour décentralisée au CPE.

Cette annexe est à compléter par l'enseignante ou l'enseignant. Les pièces justificatives devront être fournies avec la demande de remboursement (GFD) (Gestion de frais de déplacement). Il est important de fournir une copie du rapport GFD autorisé à la présidence du CPE.

Annexe 3B: Rapport d'activité autorisé par le CPE de mise à jour décentralisée;

Cette annexe est à compléter par la présidence du CPE

Annexe 3C: Bilan annuel des activités de mise à jour décentralisée

Cette annexe est à compléter par la présidence du CPE, joindre l'annexe 3B pour chaque activité réalisée et retourner le tout par courrier interne aux Services complémentaires/comité de perfectionnement, au plus tard le 31 mai 2011 en incluant les activités prévues jusqu'au 30 juin.

Les mesures particulières concernant les groupes à plus d'une année d'études (primaire)

Le ministère a reconduit l'allocation de 1,5 M \$ pour l'année 2010-2011. Cette somme est répartie entre les commissions scolaires et dédiée aux enseignantes et enseignants oeuvrant auprès des groupes à plus d'une année d'études pour l'achat de matériel, pour du temps de libération notamment pour la préparation de matériel ou pour de la formation (au choix des enseignantes et enseignants concernés).

Annexe 4: Groupe à plus d'une année d'études

Attention ce n'est plus l'annexe 6.

L'insertion professionnelle-accompagnement

Une mise à jour d'une journée est prévue pour les nouvelles enseignantes accompagnatrices ou les nouveaux enseignants accompagnateurs nommés par le CPE (Annexes 5 et 5A).

Il est **important de compléter l'annexe 5** et de la retourner par courrier interne aux services complémentaires/comité de perfectionnement dès le début de l'accompagnement.

La mise à jour centralisée / congrès-colloque

Les enseignantes et enseignants du secteur des jeunes et du secteur de l'éducation des adultes qui ont profité des sommes disponibles pour les volets congrès-colloque pendant l'année 2009-2010, devront attendre l'année 2011-2012 pour refaire une demande puisque ce volet est bisannuel.

Formation obligatoire de la commission scolaire

Il est important de savoir qu'une nouvelle mise à jour de la politique de remboursement des dépenses pour le personnel de la Commission scolaire de Laval a pris effet le 24 février 2010.

Il est spécifié que l'indemnité pour une distance inférieure à 200 kilomètres est établie à 0,51 \$/km et pour le kilométrage excédentaire à 200 km lors d'un déplacement autorisé est de 0,41 \$.

Pour le covoiturage, l'indemnité pour une distance inférieure à 200 km est de 0,61 \$ et pour le kilométrage excédentaire à 200 km lors d'un déplacement autorisé est de 0,51 \$/km.

Vous pouvez consulter en ligne sur le site de la Commission scolaire de Laval sous l'onglet « Textes officiels », à la rubrique: Politiques.

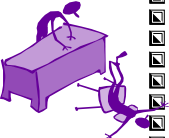
Plusieurs règles se rattachent au plan de gestion relatif au perfectionnement. Il est fortement conseillé d'en faire la lecture si vous avez l'intention de bénéficier de l'un des volets. Une copie électronique devrait être acheminée par la commission scolaire à l'adresse courriel de tout le personnel enseignant et vous le retrouverez également sur le site du SERL sous l'onglet « Perfectionnement » au www.sregionlaval.ca



Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Chantal Picotin au **450-978-1513**.

Santé et sécurité au travail

Un petit rappel pour vous informer que le SERL offre un service de conseil et de représentation pour tous les dossiers en santé et sécurité au travail. Qu'il s'agisse de prévention, de retrait préventif ou d'indemnisation, n'hésitez pas à nous contacter. Cela est d'autant plus important, car certains recours doivent s'exercer dans un délai assez court.



Horaire du bureau du syndicat

Les heures d'ouverture du bureau du syndicat sont les suivantes :

- **lundi au jeudi** : 8 h à 17 h (horaire continu)
- **vendredi** : 8 h à 12 h
13 h 15 à 15 h 30

Rédaction: Chantal Crochetière
Marco Montemiglio
Chantal Picotin

Collaboration: Diane Bernatchez